Audition de M. Roland VIALLY et de M. Jean-Yves PERROT

TRAVAUX ET AUDITIONS PUBLIÉE LE 01/10/2012

Saisine liée : L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL AU-DELÀ DES 200 MILLES MARINS : UN ATOUT POUR LA FRANCE

Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du mardi 25 septembre 2012

audition de M. Roland VIALLY, chef de projet Évaluation des ressources et des réserves au sein de l'Institut français du pétrole et énergies nouvelles (IFPEN).

audition de M. Jean-Yves PERROT, Président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). M. PERROT était accompagné de M. LEMERCIER, délégué à l'Outre-mer à l'IFREMER.

Audition de M. Roland VIALLY, chef de projet Évaluation des ressources et des réserves au sein de l'Institut français du pétrole et énergies nouvelles (IFPEN).

Au cours de son audition, M. VIALLY a d'abord précisé ce qu'il entendait par la notion de « système pétrolier ». Cette notion suppose l'existence des éléments suivants : une roche-mère, un réservoir, une couverture. La roche-mère est la roche riche en matière organique qui va générer les hydrocarbures. Le réservoir est une roche poreuse et perméable dans laquelle ils vont pouvoir s'accumuler. La couverture est la roche imperméable qui empêche les hydrocarbures de migrer jusqu'à la surface. Enfin, le piège est constitué de la couverture et du réservoir. C'est donc une structure fermée dans laquelle les hydrocarbures viennent se concentrer. Chacun de « ses ingrédients » est indispensable pour constituer un système pétrolier susceptible d'être détecté, exploré et exploité.

Ensuite M. VIALLY a indiqué que le contexte géologique était favorable à la présence d'hydrocarbures uniquement dans certaines zones économiques exclusives (ZEE) françaises : celles de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, du Golfe du Lion, de la Nouvelle-Calédonie et de la Terre Adélie et de façon moins certaine d'une partie du Canal du Mozambique (Juan de Nova). Pour chacune de ces zones, il a présenté les éléments permettant d'estimer leur potentiel pétrolier. Il a souligné que les études menées dans le cadre du programme français d'Extension Raisonné du Plateau Continental (EXTRAPLAC) mais également dans le cadre d'initiatives de collectivités ultramarines (programme ZONECO : inventaire des ressources du domaine offshore de la Nouvelle-Calédonie) avaient permis d'acquérir des données inédites sur les bassins sédimentaires offshore et avaient relancé la recherche d'hydrocarbures dans certaines ZEE comme celles de la Guyane ou de la Nouvelle-Calédonie par exemple. M. VIALLY a également noté que si la plupart des zones potentiellement intéressantes en termes de recherche d'hydrocarbures se situent déjà dans les ZEE, les demandes d'extension du plateau continental déposées par la France « sécurisent » ces zones d'intérêts.

Enfin, M. VIALLY a souligné que la production en deep-offshore devenait de plus en plus courante mais se devait de respecter des bonnes pratiques aussi bien pour les activités sismiques (inventaire des impacts environnementaux et mise en œuvre de mesures préventives…) que pour les activités de forage (gestion des rejets, des déversements accidentels d'hydrocarbures…).

Au cours du débat les conseillers se sont interrogés sur le cadre juridique réglementant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans les futures extensions de la juridiction française au-delà de sa ZEE. Les démarches en cours dans la ZEE guyanaise ont été abondamment discutées. D'une part le premier puits ne permet pas d'évaluer l'importance du gisement. Il faudrait donc en forer d'autres. D'autre part, les impacts environnementaux ne seraient pas, pour l'instant, pris en compte de façon satisfaisante notamment dans le domaine de la pêche. Enfin, les techniques d'exploration et d'exploitation en deep-offshore, mises en œuvre notamment au Brésil, au Mexique et en Angola, ont été également débattues.

Audition de M. Jean-Yves PERROT, Président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). M. PERROT était accompagné de M. LEMERCIER, délégué à l'Outre-mer à l'IFREMER.

Au cours de son audition, M. Perrot a d'abord rappelé que la zone économique exclusive française représentait près de 11 millions de km2, se trouvait essentiellement dans les Outre-mer et que les demandes d'extension de la juridiction française au-delà de sa ZEE pourraient aboutir à un gain de 1,5 à 2 millions de km2. Il a souligné qu'il serait illusoire d'imaginer à court terme un développement économique des territoires ultramarins à proportion de la superficie obtenue auprès de la Commission des limites du plateau continental.

En effet, au-delà de l'affirmation de la souveraineté française sur les extensions obtenues, des mesures d'accompagnement seront indispensables pour assurer aux territoires ultramarins un bénéfice économique et concilier exploration, exploitation et protection des écosystèmes marins. M. Perrot a ensuite poursuivi son exposé sur les ressources halieutiques et minérales présentes dans les ZEE et susceptibles d'être détectées dans les futures extensions. Il a souligné que l'évaluation des stocks de ressources halieutiques s'était améliorée dans les Outre-mer, mais demeurait insuffisante. Il s'est interrogé sur les modalités d'application de la future politique commune de la pêche dans les Outre-mer et sur l'utilisation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Il a noté que l'extension de la juridiction française au-delà de sa ZEE permettra à la Marine Nationale d'étendre son action contre la pêche illégale, de sécuriser davantage les intérêts français et de mieux protéger l'environnement. En ce qui concerne les ressources minérales (sulfures hydrothermaux, encroûtements cobalt et platine, nodules…), M. Perrot a précisé que l'IFREMER a terminé en 2012 un important travail de réflexion prospective dans ce domaine à l'horizon 2030, en centrant la réflexion sur les besoins de la France et de l'Europe.

En effet, disposant d'un vaste territoire océanique, de moyens technologiques et de compétences reconnues depuis longtemps dans l'étude des grands fonds marins, la France se doit de rester un acteur majeur de cette exploration, a fortiori au moment où se dessinent les conditions de mise en œuvre d'une valorisation industrielle. A titre d'exemple, une troisième campagne en partenariat public privé pour détecter le potentiel des amas sulfurés vient de s'achever au large de Wallis-et-Futuna. M. Perrot a souligné la nécessité de mener conjointement exploration, caractérisation et protection de la biodiversité des milieux explorés. Enfin, M. Perrot a rappelé que l'IFREMER était un membre fondateur de l'Alliance nationale de recherche pour l'Environnement (AllEnvi). Cette alliance regroupe douze acteurs de la recherche scientifique. Son objectif principal est d'organiser, en métropole et en outre-mer, une meilleure synergie des acteurs de la recherche sur les problématiques scientifiques liées à l'alimentation, à l'eau, au climat et aux territoires.

Un groupe de travail spécifique est consacré aux problématiques des Outre-mer dont l'Ifremer assure l'animation. Au cours du débat, les conseillers se sont interrogés de nouveau sur le cadre juridique des explorations et exploitations, sur la nature des ressources halieutiques au contact du plateau continental, sur l'adéquation des financements aux besoins de la recherche dans chacune des ZEE. La résilience des milieux explorés, la pollution au chlordécone et les moyens alloués pour la surveillance de la ZEE ont été également discutés.

Suivre les travaux de la délégation sur ce sujet

© - copyright CESE - Mai 2024